



FICHE 03 Planifier dans l'espace : la carte des vocations d'une façade maritime, utilisation et limites

Messages clés:

- La carte des vocations identifie des zones cohérentes au sein d'une façade maritime au regard de ses enjeux socio-économiques et environnementaux. Elle est indissociable de la description des activités principales et à envisager au sein de chacune des zones.
- Prise en main par les usagers et experts de la mer, elle donne un repère spatial aux stratégies mises en place. Elle favorise la définition de priorités stratégiques (vocations) pour les secteurs identifiés.
- Acquis du premier cycle de planification, la forme des zones n'est pas amenée à évoluer. L'objectif de ce nouveau cycle est d'approfondir la planification au sein de chaque zone en apportant des précisions par secteurs : intégration de zones propices à l'éolien en mer, de zones de protection forte, de zones de vocation aquacole et adaptation des vocations à la situation actuelle et à venir.

1. La carte des vocations de la façade Sud-Atlantique

La carte des vocations permet d'identifier, dans les espaces maritimes, des zones cohérentes au regard des enjeux et objectifs généraux qui leur sont assignés, tant par la stratégie de façade maritime que par ceux issus d'autres processus (stratégies portées par les collectivités territoriales, les filières, le SDAGE, le SRADDET...).

Ces zones sont définies à la fois au regard de limites administratives, géographiques et en lien avec la présence d'enjeux et d'objectifs homogènes. Leur cohérence peut être déterminée selon différents critères :

- par unités environnementales,
- par regroupements d'enjeux et de questionnements similaires,
- par appropriation par les usagers,
- par désignation par les pouvoirs publics d'une utilisation préférentielle.

Chaque zone fait l'objet d'une vocation particulière qui exprime une projection dans l'avenir fondée sur une volonté d'évolution relative à une ou plusieurs activités et/ou à la qualité du milieu marin et des eaux côtières.

La carte des vocations intègre les vocations établies par des planifications existantes telles que celles des parcs naturels marins et des schémas de mise en valeur de la mer.

Selon les zones, la priorité est donnée à une ou plusieurs activités ou exigence environnementale en cohabitation avec d'autres activités. Il s'agit donc de ne pas exclure mais d'encourager la cohabitation des usages au service des objectifs stratégiques identifiés, tout en permettant en cas de litige, de statuer sur les priorités au sein de la zone.

Un usage non cité dans une zone peut s'implanter ou exister préalablement à la carte des vocations, mais il ne pourra se prévaloir d'une priorité stratégique telle que définie dans le document stratégique de façade.

Permettant de fixer les grandes orientations spatiales pour la planification des usages de la mer, la carte des vocations sert de référence à tous les acteurs de la mer et du littoral. Ces derniers ont par ailleurs contribué à sa conception lors des concertations associées.



La carte des vocations est intégrée au document stratégique de façade. Elle est indissociable des descriptions des zones de vocation identifiées qui précisent les usages de la mer à favoriser au sein de cet espace cohérent, au sens du milieu marin ou des activités qui s’y déroulent.

Façade maritime Sud-Atlantique
Carte des vocations

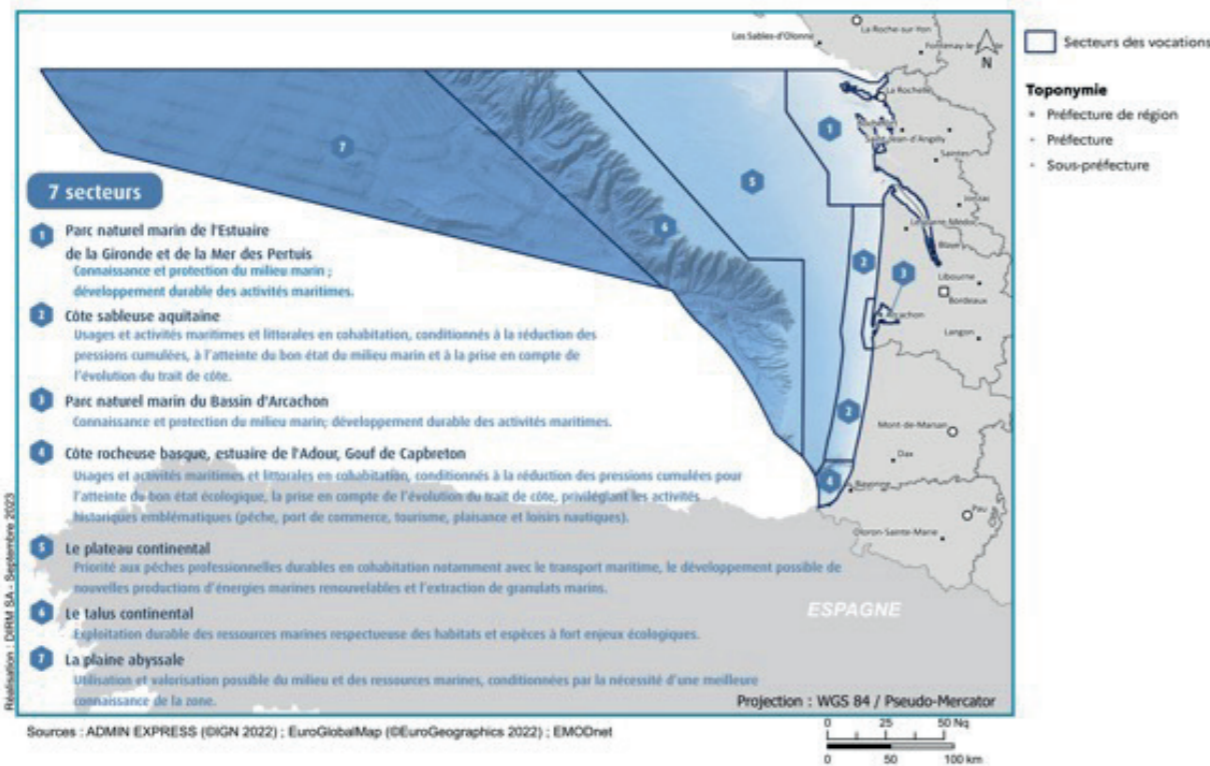


Figure 1 - Carte des vocations de la façade Sud-Atlantique. La lecture de cette carte s'accompagne des précisions sur les vocations de chaque zone, annexées aux DSF actuels.

2. Les évolutions à apporter

Issues d'un premier exercice de planification effectué entre 2016 et 2019, les cartes des vocations actuelles sont à mettre à jour. En s'appuyant sur la structure de ces zones bien établies, il s'agit de mieux identifier les usages à favoriser dans chacun de ces espaces compte tenu de la situation actuelle et à venir.

Le développement souhaité de nouveaux usages fixes en mer, comme les parcs éoliens, l'aquaculture, les zones de mouillage ou l'extraction de granulats marins, incite à préciser les coordinations entre tous les usages de la mer. Certaines activités historiques sont fortement affectées par un contexte inexistant lors de l'élaboration des précédentes cartes des vocations : c'est le cas de la pêche avec la réduction des zones accessibles causée notamment par les politiques environnementales et énergétiques, du transport maritime de passagers durablement affecté par la crise Covid, et plus généralement de toutes les activités consommatrices d'énergie (industries navales et nautiques, transport et fret, pêches, aquaculture notamment).

Le changement climatique affecte déjà et affectera nos façades maritimes via l'évolution du trait de côte, mais aussi par la modification de la biodiversité ou des caractéristiques biogéochimiques du milieu marin. Les impacts à terre du changement climatique, nécessitant une adaptation des villes, de la production d'énergie ou encore des pratiques agricoles, influent aussi sur le milieu marin notamment via le cycle de l'eau et l'augmentation de la pression foncière dans certaines zones impliquant une artificialisation accrue des littoraux si elle est mal planifiée.

La nécessaire protection du milieu marin, face aux pressions humaines historiques et émergentes, conduit la France à renforcer son réseau d'aires marines protégées en métropole. Pour donner corps à cette ambition, les vocations de certaines zones doivent ainsi être redéfinies. Il s'agit aussi d'assurer une meilleure adéquation entre les zones les plus sensibles du milieu marin et les aires de protection, en suivant l'évolution des comportements de la biodiversité marine et des caractéristiques du milieu marin.

Actuellement, le document stratégique de la façade Sud-Atlantique intègre 7 zones de vocation à l'échelle du littoral de Nouvelle-Aquitaine : 4 zones côtières (2 sur le périmètre des parcs naturels marins, un dans un territoire peu dense dans les Landes et un dans un territoire à forte densité urbaine au Pays basque) et 3 zones plus au large avec moins d'activité en présence. Ces vocations favorisent l'émergence de priorités en termes de préservation des milieux marins ou de développement durable des activités maritimes. Celles-ci ont permis de mieux identifier les enjeux spécifiques à certaines zones. Face au développement de nouvelles activités et à la prégnance des politiques environnementales, certaines zones de vocation ont été précisées afin de les rendre cohérentes entre elles en termes d'échelle et d'activités. Ainsi, certaines zones de vocations pourraient faire apparaître des enjeux plus marqués en termes de protection de la biodiversité et ou de développement d'activités. Ces modifications ne modifient en rien le nombre de zones de vocation qui reste à 7.